



UNIL | Université de Lausanne



*Dossier d'appel à candidatures*

Avenir des espaces agricoles des campus  
de l'UNIL à Dorigny et de l'EPFL à  
Bassenges

---

**Mars 2019**

## 1. Contexte

Depuis les années 2010, l'Université de Lausanne (UNIL) et l'École Polytechnique Fédérale de Lausanne (EPFL) se sont dotées de politiques de durabilité<sup>1</sup> visant à intégrer celle-ci dans les activités de leur campus. Pour atteindre leurs objectifs, elles souhaitent intégrer à leur stratégie les activités menées sur les terrains agricoles de leurs campus, à Dorigny et à Bassenges. Elles aimeraient pouvoir accueillir une activité agricole qui soit un exemple d'agriculture plus durable, qui permette de sensibiliser la communauté universitaire aux grands enjeux alimentaires et d'accroître la culture de la durabilité présente dans leurs institutions respectives. L'image de l'agriculture sur les campus pourrait changer de manière importante en optant pour des modes d'exploitation plus favorables en termes d'impacts environnementaux, sociaux et paysagers que ceux pratiqués jusqu'ici. L'UNIL et l'EPFL pourraient enfin consolider l'exemplarité dont elles doivent faire preuve en tant qu'institutions universitaires engagées dans les enjeux de durabilité.

L'objectif du présent appel à candidatures vise à identifier des personnalités ou des groupes d'intérêt capables de valoriser les infrastructures et terrains agricoles de l'UNIL et de l'EPFL, dans une dimension contemporaine d'agroécologie participative, sur des modèles de collaboration innovants propres aux spécificités du monde académique.

## 2. Présentation des espaces verts sur le campus des Hautes Écoles UNIL-EPFL

### 2.1. Historique du site de Dorigny

Le campus de Dorigny a fortement été marqué par l'agriculture. Avant la venue de l'université, Dorigny abritait une exploitation agricole et, dès le 17<sup>ème</sup> siècle, le domaine agricole de la famille de Loys. Des expériences agronomiques y ont été menées au début du 19<sup>ème</sup> siècle, en particulier par Jean-Samuel de Loys, qui observait les effets de la mise en jachère et de la rotation des cultures. Le château de Dorigny a également abrité durant un certain temps la Société Vaudoise d'Agriculture.

### 2.2. Les espaces verts sur le campus UNIL à Dorigny

Étendu sur plus de 90 hectares, le campus de l'UNIL à Dorigny comprend 77 hectares d'espaces verts gérés par le groupe « Parcs et Jardins » du service Unibat de l'UNIL (annexe 1). Il abrite notamment :

- 15 hectares de prairies extensives. Deux troupeaux de moutons appartenant à un moutonnier externe sont « employés » par l'UNIL pour pâturer ces surfaces ;
- une centaine d'arbres fruitiers ;
- quatre ares de vignes cultivées selon le cahier des charges de l'agriculture biologique ;
- plusieurs dizaines de ruches pour polliniser les différentes cultures ainsi que les arbres fruitiers ;
- 12 hectares de forêt protégée. Le groupe « Parcs et Jardins » est responsable des contrôles sécuritaires, mais fait appel à des spécialistes forestiers pour son entretien.
- Des surfaces de foin, entretenues par un faucheur externe qui n'agit qu'après le 15 juin et dont les foins sont acheminés dans la bergerie.

---

<sup>1</sup> <https://www.unil.ch/durable/politique>; <https://developpement-durable.epfl.ch/fr/apropos/>



De manière générale, le groupe « Parcs et Jardins » met en œuvre une gestion écologique de ses espaces verts en privilégiant les machines et outils électriques, en respectant les périodes de reproduction de la microfaune, en utilisant du compost ou de la fumure organique, en gérant de manière raisonnée les terrains de sport, etc.

L'UNIL met également ses espaces verts à disposition d'autres acteurs, à savoir :

- des **étudiant·e·s ou chercheur·euse·s, notamment en biologie** qui effectuent ponctuellement, et pour des périodes plus ou moins longues, des expériences scientifiques. Ils adressent leurs demandes au groupe « Parcs et Jardins » qui met à leur disposition les surfaces souhaitées. Ceci a notamment permis l'installation pour étude de deux ruches situées sur les toits de deux bâtiments.
- Mais aussi **trois associations étudiantes** qui gèrent chacune un jardin potager :
  - **Unipoly**, qui cultive depuis 2012 200 m<sup>2</sup> de potagers cultivés en bio avec des tentatives de techniques permacoles ;
  - **LA PEL'**, qui cultive depuis 2014 200 m<sup>2</sup> de potagers en permaculture ;
  - **Les Légumes Perchés**, association qui gère depuis 2019 une serre d'aquaponie.
- **Ainsi qu'un fermier de la Ville de Lausanne**, qui entretient et fait pâturer une dizaine de vaches laitières sur 1.3 hectare de prairie située au sud de la route cantonale, dans le Quartier Lac, quartier des sports.

### 2.3. Les espaces verts sur le campus EPFL

Le campus de l'EPFL s'étend sur 55 hectares et comprend :

- 11 hectares de prairies
- 40'000 m<sup>2</sup> de surfaces arborées
- Un étang
- 14'000 m<sup>2</sup> de toitures végétalisées
- 10'000 m<sup>2</sup> de bacs plantés

Les aménagements de la première étape ont été réalisés entre 1972 et 1984 par la paysagiste Ursula Schmocker.

L'EPFL gère l'entretien de ses surfaces en sous-traitance avec différents lots répartis entre plusieurs entreprises paysagères. Un collaborateur du Domaine Immobilier et Infrastructure (DII) est en charge de cette gestion, aidé par une consultante externe.

L'EPFL possède au lieu-dit En Bassenges une ferme et plus de 2 hectares de terres agricoles. La ferme accueille déjà un jardin potager de 30 m<sup>2</sup> exploité en permaculture par une association d'étudiant·e·s et 12 ruches exploitées par un apiculteur professionnel et une association d'étudiant·e·s. Un nichoir à chouette effraie situé dans un hangar fait partie du programme d'études de cette espèce, géré par l'UNIL depuis plus de 40 ans.

Les deux campus sont certifiés par la Fondation Nature&Economie, pour leurs aménagements naturels faisant la promotion de la biodiversité.

### 3. Objets de l'appel à candidatures

Les objets de cet appel à candidatures sont les suivants :

	<b>Objets</b>	<b>Type</b>	<b>Superficie</b>	<b>Plan</b>
1	Parcelle UNIL Sud Unithèque	Terrain agricole	3.5 ha	Annexe 2
2	Parcelle UNIL Sud Amphipôle	Terrain agricole	2 ha	Annexe 2
3	Parcelle EPFL Bassenges	Terrain agricole	2.3 ha de surface d'assolement	Annexe 3 (parcelle n°944 hors bâti)
4	Bâtiments agricoles et habitation EPFL / Bassenges	Bâtis du domaine de Bassenges (hors maison de maître et son annexe n°ECA 97a et 97b)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Corps principal de bâtiments composé d'une habitation (dite maison carrée) et du rural sud- est</li><li>• Ancienne maison vigneronne</li><li>• Hangar en bois</li><li>• Silo en maçonnerie</li></ul>	Annexe 3 (n°ECA B98, B99, B100 et B101)

#### 3.1. Sur le campus de l'UNIL, à Dorigny

1) La parcelle 1 est située au sud de l'Unithèque, le long de la route cantonale. D'une surface d'environ 3.3 hectares (33'163 m<sup>2</sup>), la parcelle est en pente légère, exposée plein sud pour l'essentiel. La qualité des sols est moyenne à cause des travaux de construction du campus, mais le site garde un potentiel de polyculture maraîchère non négligeable. La parcelle n'est actuellement pas équipée de système d'irrigation.

2) La parcelle 2 est située au sud de l'Amphipôle. Presque intégralement plate, elle a une surface d'environ 1.8 hectare (18'214 m<sup>2</sup>).

Depuis plus de 40 ans, ces deux surfaces ont été mises à disposition d'un agriculteur de la région, maintenant décédé, qui pratiquait une agriculture intégrée pour produire majoritairement en grandes cultures (céréales, oléagineux, etc.). Les terrains seront semés en prairie jusqu'à leur reprise par les nouveaux exploitants.

Ces deux parcelles se situent sur la commune d'Ecublens. Elles sont incluses dans le Plan d'Affectation Cantonal 229 (PAC), qui est l'outil principal d'aménagement adopté la première fois en 1968. Il s'agit d'un document légal régissant le site et ses relations aux communes, il règle la mesure de l'affectation du sol et les conditions de construction des Hautes Écoles. Il se superpose aux règlements communaux (de Chavannes-près-Renens, Ecublens, Lausanne et Saint-Sulpice). Le propriétaire foncier est le Canton de Vaud, qui délègue la gestion de ces terrains à l'UNIL. Les deux parcelles sont situées sur des zones constructibles. Cependant, l'UNIL défend fortement le maintien de la parcelle 1 en tant que surface non construite, notamment compte tenu de son exposition et de son caractère emblématique. La parcelle 2 pourrait être plus exposée à une construction mais probablement pas avant l'horizon 2030.

### 3.2. A proximité du campus de l'EPFL, à Bassenges

- 3) La parcelle n° 944 comprend 2.3 hectares (23'277 m<sup>2</sup>) de surfaces d'assolement (SDA) (zone intermédiaire, qualité I) sur sa partie plate ou faiblement pentue (pente <18%). La parcelle n°944 est orientée principalement à l'est et située entre 400 et 415 mètres d'altitude. Elle monte en pente douce d'est en ouest, depuis l'Avenue du Tir Fédéral jusqu'au Collège de la Coquerellaz. Le quart amont côté ouest de la parcelle est en pente modérée  $\geq 18\%$ . Le champ cultivé ainsi que les pâturages attenants au corps de ferme se situent dans la partie plate et peu pentue, alors que la prairie extensive de fauche se trouve dans la partie plus pentue. Ces parcelles étaient exploitées par le même agriculteur que celui œuvrant sur les terrains de l'UNIL.
- 4) Cette parcelle comprend également une ferme qui, depuis le décès de l'exploitant précité, n'a pas été réaffectée dans l'attente du présent appel d'offres. Les quatre bâtiments principaux de la parcelle sont recensés en note \*2\* au recensement architectural, à savoir monuments d'intérêt régional, et inscrits à l'inventaire cantonal (voir annexe 4). Il s'agit de la maison de maître et son annexe (château de Bassenges, édifié vers 1780-1790), la maison carrée, le rural au sud-est et la maison vigneronne (en rose sur la carte de l'annexe 4). Les deux dépendances annexées au rural et à la maison carrée sont recensées en note \*6\*, à savoir objets sans intérêt (en brun sur la carte de l'annexe 4). Le hangar en bois au sud n'a pas été recensé.

La maison de maître et son annexe (n° ECA B97a et b) sont actuellement occupées par des unités scientifiques de l'EPFL (Energy Center et International Risk Governance Center) et ne font donc pas partie de l'appel à candidatures.

Il est attendu des porteur·euse·s de projet qu'ils intègrent ces informations et fassent des propositions réalistes quant à la réaffectation et à l'évolution des bâtis.

Les parcelles sont situées sur la commune d'Ecublens et sont propriété de l'EPFL. Les informations inscrites au Registre foncier sont présentées en annexe 3.

Le Plan général d'affectation (PGA) de la commune d'Ecublens, approuvé le 28 mai 1999, et son règlement, définissent la parcelle n° 944 en « zone régie par plan spécial ». Cela indique que cette zone est régie par plan partiel d'affectation ou plan de quartier légalisé (PPA ou PQ). A ce jour, il n'existe pas de planification approuvée ou en cours. Sur la base de la nouvelle LAT, ces surfaces sont en principe inconstructibles et nécessitent une nouvelle approche pour d'éventuelles extensions de caractère agricole ou mixte. Il est à noter que la commune d'Ecublens met en révision son Plan directeur communal, dans une démarche conjointe avec les autres communes de l'Ouest lausannois et intitulée Plan directeur intercommunal (PDi). Cette démarche devrait aboutir en 2020 ou 2021.

### 3.3. Dispositions contractuelles et financières

Les terrains sont mis à disposition sous la forme d'un prêt à usage, dans le cadre duquel les exploitant·e·s utilisent les parcelles sans payer ni location, ni droit de superficie. Un contrat est signé et reconduit tous les 5 ans.

Ces espaces ne sont actuellement plus enregistrés dans les paiements directs agricoles des exploitants précédents. Les futur·e·s exploitant·e·s pourront effectuer une demande de paiements directs pour autant qu'ils remplissent les conditions nécessaires.

Compte tenu du cahier des charges pour l'exploitation des terrains (voir ci-dessous), les exploitant·e·s pourraient en outre bénéficier de paiements pour prestations écologiques et du système d'aide fédéral à l'agriculture biologique. Une démarche de certification Campus bio est à l'étude en parallèle.

D'autre part, la division Biodiversité et Paysage de la Direction générale de l'environnement du Canton de Vaud a identifié la présence de flore ségétale dont la conservation fait partie des objectifs environnementaux de l'agriculture élaborés par la Confédération. Il serait possible de développer à titre pilote des mesures exemplaires pour conserver cette flore, avec des actions pour valoriser ces mesures. Les parcelles abritant lesdites mesures donnent droit à une contribution cantonale « Bonus Qualité ». Cette contribution pourra représenter une opportunité de revenus supplémentaires pour les futur·e·s exploitant·e·s.

En cas de question sur ces mesures, il est possible de contacter à la Division Biodiversité et Paysage, Mme Catherine Strehler-Perrin.

- catherine.strehler-perrin@vd.ch - Tél: 021 557 86 41

### 3.4. Contraintes spécifiques

#### *Parcelle 1*

Le bâtiment surplombant la parcelle 1, l'Unithèque, fera l'objet de travaux d'agrandissement conséquents dès septembre 2019 et jusqu'au printemps 2023. Le chemin d'accès au chantier sera aménagé dans la partie ouest du terrain à exploiter (voir bande vert foncé de l'annexe 2). Cette emprise sur le terrain d'environ 4500 m<sup>2</sup> devra être prise en compte dans le développement des projets soumis.

#### *Bâtiments de Bassenges*

Les infrastructures de Bassenges sont utilisables en l'état (logement et exploitation), moyennant quelques mises en conformité mineures. L'EPFL ne planifie toutefois pas d'investissements conséquents dans ce secteur pour les cinq prochaines années. Sur la base des expériences réalisées, un programme plus spécifique d'aménagement pourrait être envisagé à plus long terme, en synchronisation avec l'évolution urbanistique de la zone (Plan directeur intercommunal de l'Ouest lausannois et Master Plan UNIL-EPFL, avec validation en 2020), et des besoins exprimés par les différentes parties prenantes.

## 4. Critères de sélection et d'évaluation des projets

### 4.1. Objectifs généraux

Pratiquer et promouvoir une agriculture plus durable, non seulement par ses méthodes de cultures mais également par les modes d'écoulement des denrées produites et d'autres aspects liés à ses activités.

Intégrer une partie de la communauté des Hautes Écoles (enseignant·e·s, chercheur·euse·s, étudiant·e·s, personnel), en l'impliquant dans les activités du projet et ainsi réaliser une sensibilisation efficace et active.

Intégrer éventuellement d'autres acteurs locaux dans les activités du projet (écoles, associations, etc.)

### 4.2. Critères de sélection

Les projets soumis devront inclure au moins une personne bénéficiant d'une formation professionnelle et/ou d'une expérience confirmée dans la gestion des terres agricoles, avec des critères de production durable.

Les dossiers de candidature devront démontrer la manière dont le projet proposé pourra :

1. Produire des denrées agricoles en respectant au minimum le cahier des charges de l'agriculture biologique.
2. Promouvoir dans sa mise en place et dans son activité une promotion accrue de la biodiversité.
3. Préserver les qualités paysagères du site et ses qualités patrimoniales.
4. Assurer la bonne cohabitation avec les usagers du campus, qui est un lieu public.
5. Proposer une solution permettant une distribution locale de la production, notamment avec les prestataires de restauration et les commerces actifs sur le campus.

Ces cinq points doivent obligatoirement être intégrés à l'élaboration des projets. Ils ont tous la même valeur et constituent des **critères de sélection éliminatoires**.

### 4.3. Autres critères d'importance

En sus des critères de sélection éliminatoires mentionnés dans la section précédente, il est attendu des dossiers de candidature qu'ils comportent des propositions originales et innovantes sur la manière dont ils vont exploiter les terrains et s'intégrer aux campus. Cela concerne par exemple, mais non exclusivement, les thématiques ci-dessous. Celles-ci ne représentent pas des éléments à intégrer obligatoirement aux projets candidats, mais constituent une liste ouverte qui doit inspirer les porteur·euse·s de projet dans l'élaboration de leur concept.

- *Vitrine de l'agriculture et de l'UNIL-EPFL*  
Le concept développé sur ces terrains comporte un aspect fortement emblématique pour l'UNIL et l'EPFL. Il peut leur permettre de se positionner en tant que pionnières sur les enjeux de durabilité, sur les questions d'agriculture urbaine et alternative ainsi que sur l'exemplarité pour leurs communautés.
- *Facilité de gestion*  
Une gouvernance claire et efficace doit être établie pour la gestion de ces terrains, afin de faciliter la relation avec les Directions et leurs services.
- *Participation de la communauté UNIL et EPFL*  
La communauté universitaire devrait pouvoir s'impliquer d'une manière ou d'une autre dans le projet (exploitation, transformation, vente des produits) afin qu'elle puisse être au minimum sensibilisée, ou au maximum actrice, de formes d'agriculture alternatives. Dans la lignée des mouvements « Incredible Edible », ces terrains pourraient permettre à la communauté d'être responsable de la culture de ses propres aliments pour devenir une communauté productive.
- *Mixité des cultures*  
Les candidatures amenant un concept qui offrirait une diversité de productions agricoles seront privilégiées. Des concepts mixtes, tels que l'agroforesterie ou ceux morcelant les terrains à disposition en plusieurs types de production agricoles (maraîchage, vignes, etc.) sont bienvenus.
- *Recherche académique*  
L'intégration de la recherche académique, si possible celle relevant des compétences présentes au sein de l'UNIL (par exemple biologie, géographie, économie écologique, sciences du sol) et de l'EPFL (sciences de l'environnement, sciences de l'ingénieur). Cela peut impliquer de parfois accorder l'accès à de petites surfaces aux membres de la communauté universitaire désirant y conduire des expériences. Il serait aussi possible d'établir des partenariats de recherche externes (écoles ou instituts de recherches agricoles, etc.).

De manière générale, le cadrage donné par le présent appel à candidatures demeure assez large, afin d'offrir assez de liberté pour accueillir des projets candidats innovants et créatifs qui permettent de répondre à un ou plusieurs des enjeux décrits ci-dessus. La compréhension des motivations et de la vision de l'UNIL et de l'EPFL, ainsi que celles des responsables des projets candidats constituent également un critère de sélection important.

Le choix final peut se porter sur plusieurs candidatures. Les personnes intéressées à postuler avec un projet ne couvrant pas l'entier des terrains et biens à disposition sont encouragées à le faire, voire à s'associer à d'autres candidatures complémentaires.

## 5. Procédure et dossier de candidature

### 5.1. Procédure

La démarche d'appel à candidatures se fera en trois temps :

- 1) Sur la base du présent document, des dossiers de candidature seront reçus. Cette première phase vise à faire émerger des personnes ou groupements de personnes intéressés par la reprise de l'exploitation des espaces agricoles des campus des Hautes Écoles, les grandes lignes de leur projet, de leurs motivations, de leurs expériences et compétences ainsi que de leur vision pour ces terrains. Les dossiers de candidatures seront jugés par un comité d'évaluation.
- 2) Un nombre restreint de dossiers sera présélectionné et leurs responsables invité·e·s à un premier entretien, qui permettra de mieux connaître leur projet et de poser des questions. Par la suite, leur pré-sélection sera confirmée ou infirmée.
- 3) Un complément d'information avec des questions personnalisées sera demandé, avec notamment la présentation d'un business plan et d'un plan de financement détaillé du projet candidat.

- Délai d'inscription pour la visite : 5 mai 2019
- **Visite des terrains :** **10 mai 2019 de 13h à 17h**
- Clôture des questions : 16 juin 2019
- **Délai de dépôt des candidatures :** **30 juin 2019**
- Sélection des premier·ère·s candidat·e·s : fin juillet 2019
- **Délai de dépôt des projets détaillés :** **30 septembre 2019**
- Décision des Directions des Hautes Écoles : fin octobre 2019
- **Début de l'exploitation :** **fin 2019 ou à convenir**

Composition du comité d'évaluation :

<b>Représentant·e·s UNIL</b>
Le Vice-recteur Durabilité et Campus de l'UNIL Le Directeur du service des bâtiments et travaux de l'UNIL Le Chef de groupe « Parcs et Jardins » de l'UNIL
<b>Représentant·e·s EPFL</b>
Le Vice-président Ressources humaines et Opérations Le Délégué du Domaine immobilier et infrastructures Le Responsable Campus Durable
<b>Représentant·e·s externes</b>
Un·e représentant·e du Service des parcs et domaines de la Ville de Lausanne Un·e représentant·e du service de l'agriculture du Canton de Vaud Un·e représentant·e de la commune d'Ecublens Un·e praticien·ne de l'agriculture biologique

## 5.2. Dossier de candidature

Le dossier de candidature doit contenir :

- Le descriptif du projet candidat, la forme juridique envisagée et la vision quant à l'organisation et au financement du projet (10 pages maximum);
- les documents attestant de la capacité professionnelle des responsables de projet (CV et copies de diplômes) permettant d'assurer l'exploitation dans son ensemble et l'exploitation agricole en particulier ;
- un descriptif des expériences et compétences en relation avec les domaines d'activités proposés ;
- un extrait récent du casier judiciaire et un extrait récent de l'office des poursuites et faillites pour chacun des responsables de projet.

Le dossier de candidature peut être envoyé **par courrier** aux coordonnées suivantes :

A l'attention de  
Patrick Arnold  
Chef de groupe Parcs et jardins

UNIL | Université de Lausanne  
Unibat - Service des bâtiments et travaux  
Ferme de la Mouline  
CH - 1015 Lausanne

Ou **par e-mail** à l'adresse suivante : [unibat@unil.ch](mailto:unibat@unil.ch)

## 5.3. Visite des terrains

Une visite guidée des terrains et des bâtiments de Bassenges sera organisée le vendredi **10 mai de 13h à 17h**. Les personnes désirant participer à la visite sont priées de s'inscrire par e-mail à l'adresse [unibat@unil.ch](mailto:unibat@unil.ch), jusqu'au **5 mai 2019**, en précisant le nombre de personnes ainsi que le nom et prénom de chaque participant.

## 5.4. Renseignements et compléments d'information

Des questions pourront être posées par e-mail à l'adresse [unibat@unil.ch](mailto:unibat@unil.ch), jusqu'au **16 juin 2019**.

Les questions seront anonymisées et publiées une fois par semaine, avec leurs réponses, sur la page prévue à cet effet, dont le lien se trouve sur le site [www.unil.ch/unibat](http://www.unil.ch/unibat).

## 5.5. Délai de dépôt des dossiers de candidature

Les dossiers de candidature complets (voir section 5.2 ci-dessus) doivent être déposés avant **le dimanche 30 juin 2019 à minuit**.



# ANNEXES

Disponibles ci-après :

1. Campus UNIL
2. Terrains UNIL
3. Terrains EPFL
4. Recensement architectural des bâtiments EPFL

Disponibles sur la page internet [www.unil.ch/unibat](http://www.unil.ch/unibat) :

5. Plans de la Ferme de Bassenges
6. Arbres et hauteur de végétation
7. Géologie
8. Modèle de surface
9. Pente
10. Réseau écologique cantonal
11. Ruissellement
12. Surfaces d'assèchement
13. Transports publics
14. Photos des terrains

Annexe 1 : Photo aérienne du campus de l'UNIL



## Annexe 2 : Terrains agricoles de l'UNIL





## Annexe 3 : Terrains EPFL à Bassenges (Parcelle 944)



Cadastré (Source : guichet cartographique cantonal, © Etat de Vaud, géodonnées © Swisstopo 5704004385)

**Commune** : Ecublens (Vaud)

**Bien-fonds** : 944

**Propriétaire(s)** : Confédération suisse, EPFL

**Surface totale** : 29'011 m<sup>2</sup>

**Genre(s) de nature et bâtiment(s)** :

-	Bâtiment agricole	246 m <sup>2</sup>	(no ECA B99, maison vigneronne)
-	Bâtiment agricole	92 m <sup>2</sup>	(no ECA B101, hangar en bois)
-	Bâtiment agricole	52 m <sup>2</sup>	(no ECA B97b, annexe maison de maître)
-	Bâtiment agricole	10 m <sup>2</sup>	(no ECA B80, démoli, n'existe plus !)
-	Bâtiment agricole	8 m <sup>2</sup>	(no ECA B100, silo en maçonnerie)
-	Habitation	220 m <sup>2</sup>	(no ECA B97a, maison de maître)
-	Habitation et rural	763 m <sup>2</sup>	(no ECA B98, corps principal de bâtiments)
-	Place-jardin	27'620 m <sup>2</sup>	

## Annexe 4 : Recensement architectural (Parcelle 944)





## ANNEXE : ARBRES ET HAUTEUR DE VEGETATION

### Parcelles Sud Unithèque et Sud Amphipôle

Carte (Source : Géoportail confédération, Données CNES, Spot Image, swisstopo, NPOC, OFEV)



#### Hauteur de la végétation IFN

- 0 - 1 m
- 1 - 2 m
- 2 - 3 m
- 3 - 5 m
- 5 - 15 m
- 15 - 20 m
- 20 - 30 m
- 30 - 40 m
- 40 - 60 m

## Parcelle Bassenges

Carte (Source : Géoportail confédération, Données CNES, Spot Image, swisstopo, NPOC, OFEV)



### Hauteur de la végétation IFN





### Classement de trois arbres sur la parcelle de Bassenges

La commune d'Ecublens dispose d'un plan de classement des arbres et du règlement y relatif. Trois arbres situés sur la parcelle de Bassenges (n°944) sont classés et font donc l'objet d'une protection. Il s'agit des arbres suivants :

No fiche d'évaluation	B2/2	B2/3	B2/4
<b>Description</b>	<b>Chêne</b>	<b>Cèdre du Liban</b>	<b>Noyer</b>
Fonction	Décorative	Décorative	Décorative
Type	Isolé	Isolé	Isolé
Valeur botanique	Intéressante	Intéressante	Intéressante
Valeur paysagère	Excellente	Bonne	Bonne
Structure	Bonne	Bonne	Bonne
Intégration	Bonne	Moyenne	Bonne
Valeur historique	-	-	-
Remarque	Gros spécimen, près d'une ferme		



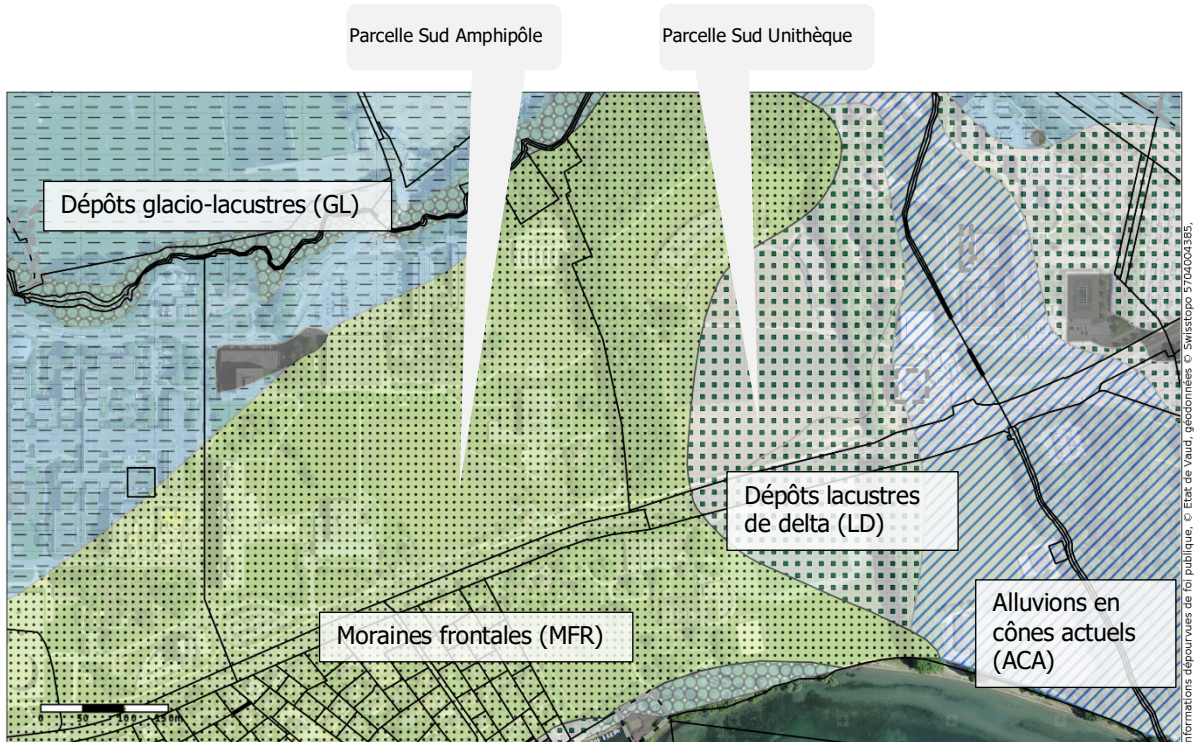
Extrait du Plan de classement des arbres (Source : Commune d'Ecublens, Service des Travaux)



## ANNEXE : GEOLOGIE

Géotypes (Source : Etat de Vaud, géodonnées © Swisstopo 5704004385)

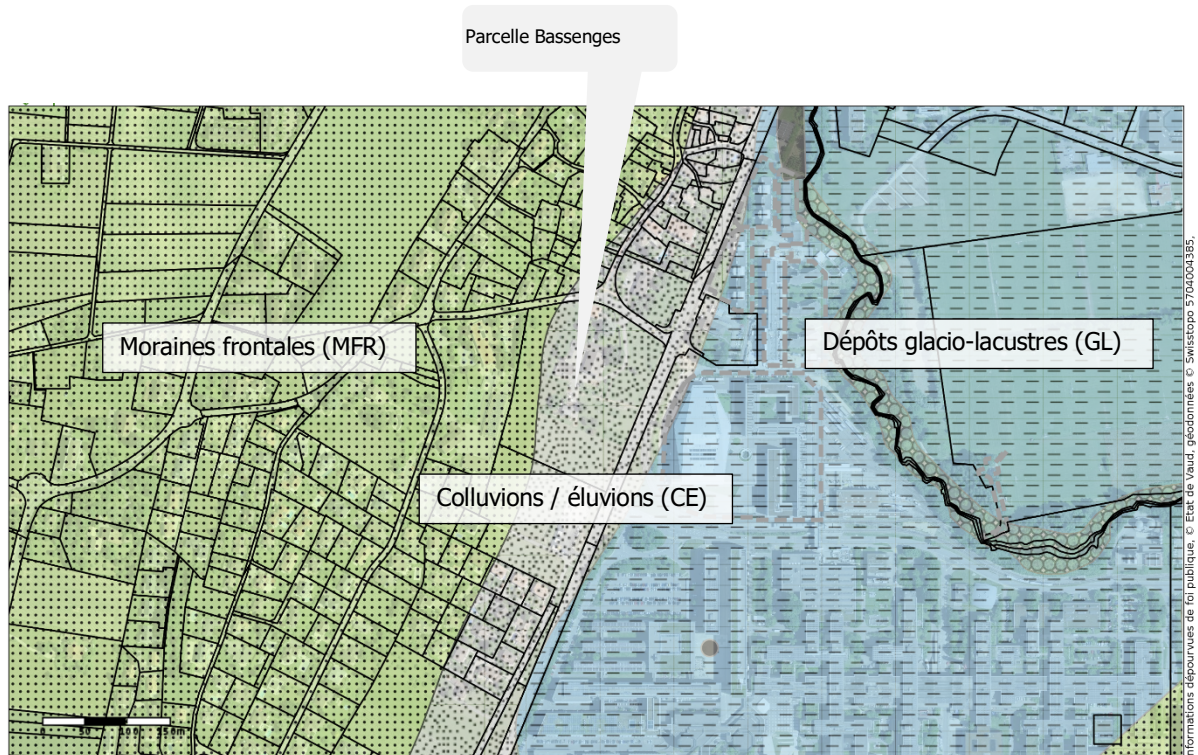
### Parcelles Sud Unithèque et Sud Amphipôle



La parcelle Sud Unithèque est majoritairement formée en majorité de « dépôts lacustres de delta (LD) ». Ils se caractérisent par des sédiments correspondant aux dépôts grossiers d'embouchure des deltas actuels et anciens. La partie plus en pente côté ouest est caractérisée par un géotype « Moraines frontales (MFR) ».

La parcelle Sud Amphipôle est caractérisée par un géotype « Moraines frontales (MFR) ». Ils se caractérisent par des graviers avec sédimentation fortement perturbée par la tectonique glaciaire.

## Parcelle Bassenges



Le sous-sol de la parcelle est formé en majorité de dépôts de versants de type « Colluvions / éluvions (CE) ». Ils se caractérisent par des terrains de couverture peu structurés, meubles, à dominante granulométrique sable et limon, avec présence de matière organique.

La partie plus pentue côté Ouest est en bordure de dépôts glaciaires de type « Moraines frontales (MFR) ». Ils se caractérisent par des graviers avec sédimentation fortement perturbée par la tectonique glaciaire.

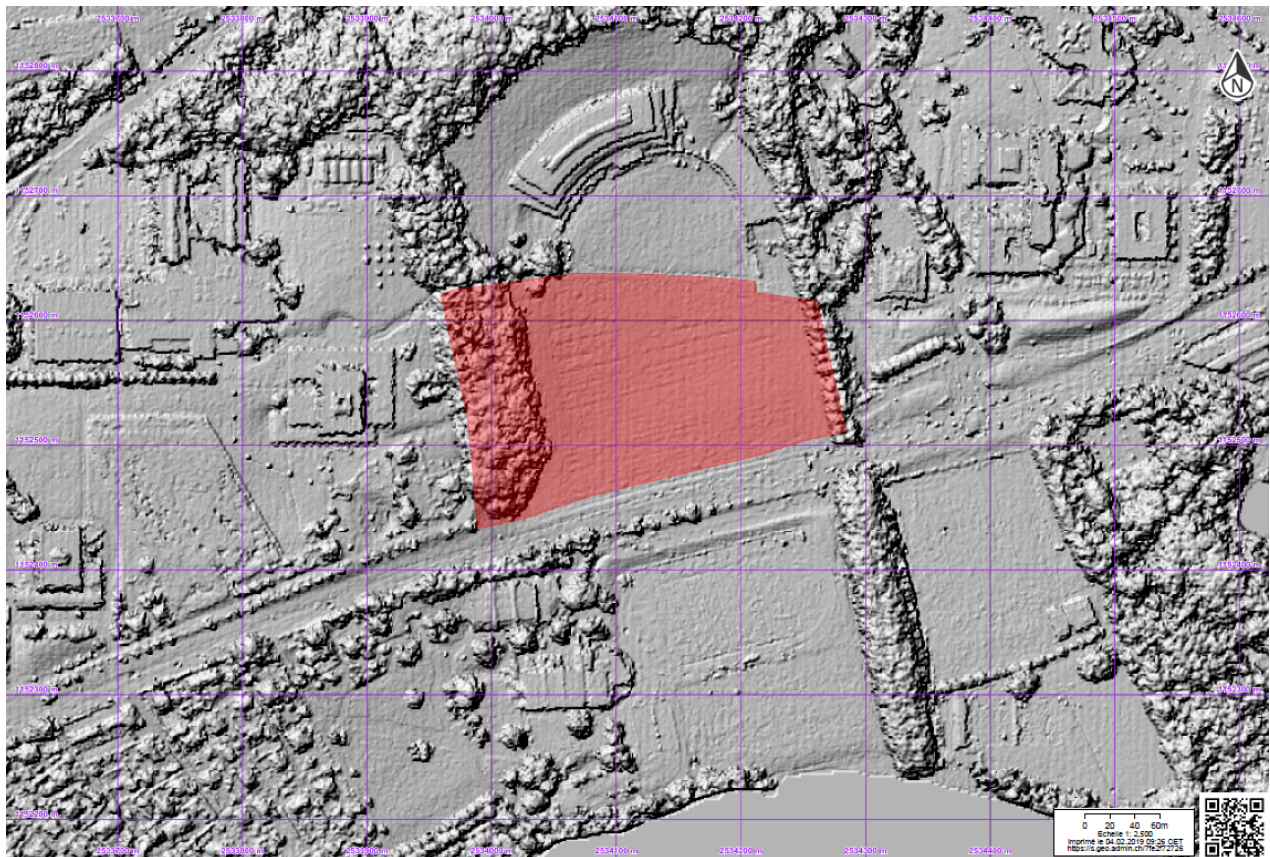
Ce sont donc des sous-sols de granulométrie relativement grossière, et donc en principe relativement drainants.



## ANNEXE : MODELE DE SURFACE

Modèle de surface IFN (Source : Géoportail confédération, Données CNES, Spot Image, swisstopo, NPOC, OFEV)

### Parcelle Sud Unithèque





## Parcelle Sud Amphipole



## Parcelle Bassenges

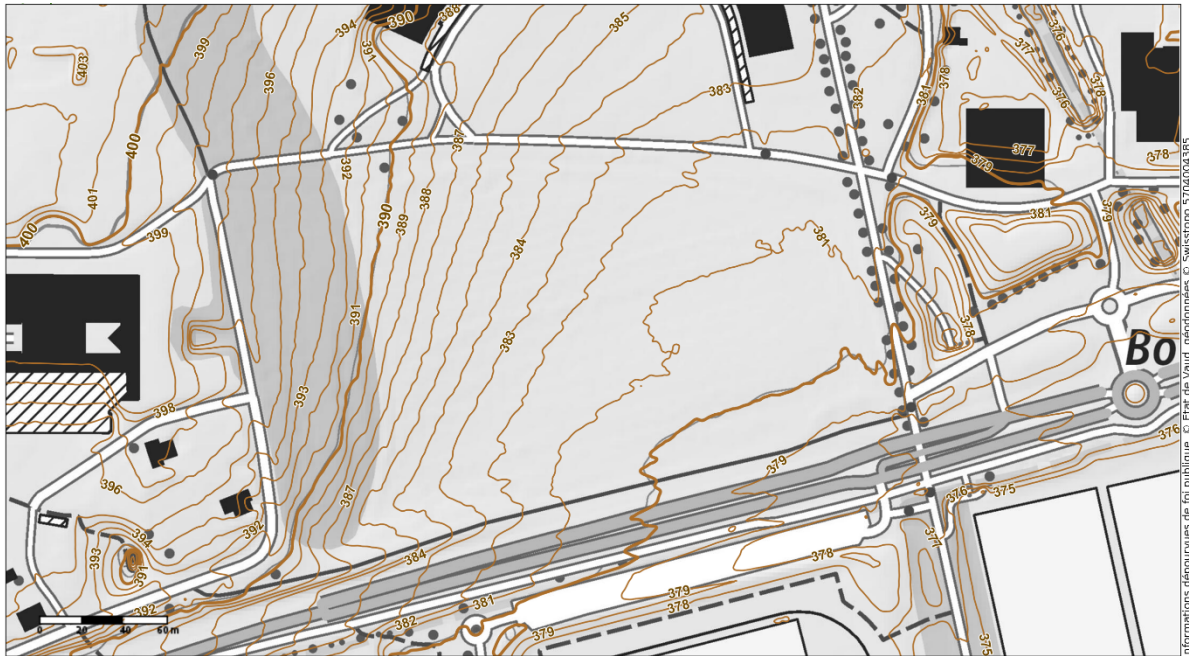




## ANNEXE : PENTE

Courbes de niveau équidistance 1m (Source : Etat de Vaud, géodonnées © Swisstopo 5704004385)

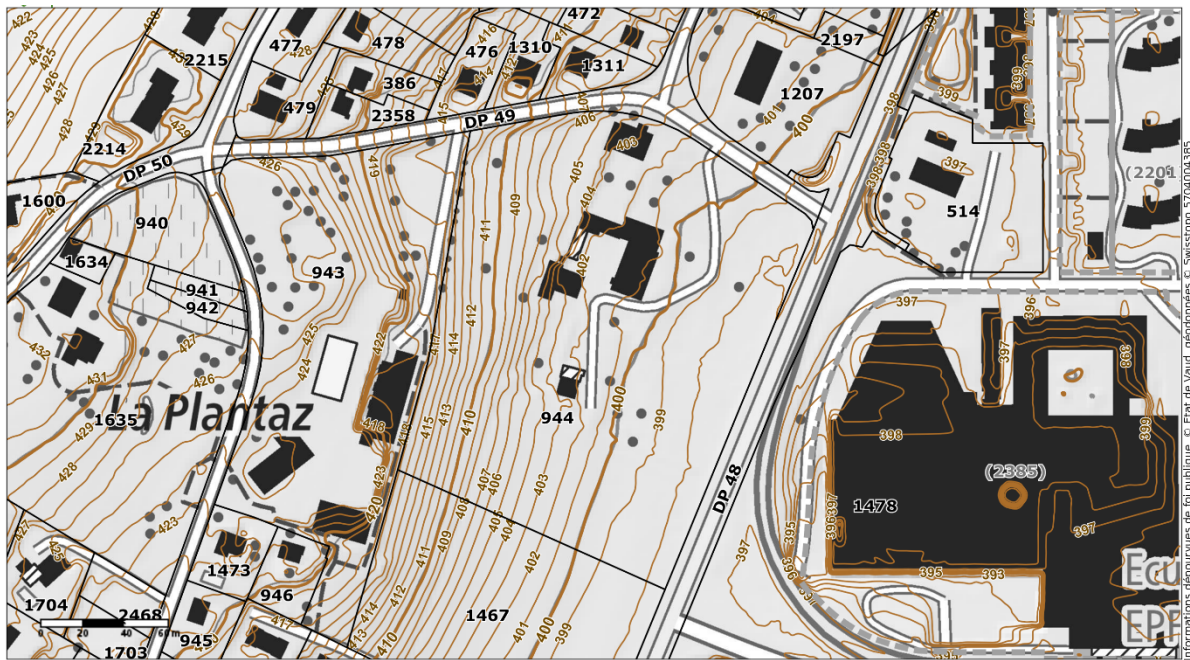
### Parcelle Sud Unithèque



### Parcelle Sud Amphipôle



# Parcelle Bassenges



## ANNEXE : RESEAU ECOLOGIQUE CANTONAL

Territoire d'intérêt biologique prioritaire et supérieur (*Source : Etat de Vaud, géodonnées © Swisstopo 5704004385*)



Territoire d'intérêt biologique prioritaire (TIBP)

- à conserver
- à renforcer
- lacunaire

Territoire d'intérêt biologique supérieur (TIBS)

- dge\_recvd\_tibs

Espace de localisation potentielle de la liaison

- dge\_recvd\_liaison\_pot



## ANNEXE : RUISSELLEMENT

Carte de l'aléa ruissellement (Source : Géoportail confédération, Données CNES, Spot Image, swisstopo, NPOC, OFEV)

### Parcelles Sud Unithèque et Sud Amphipôle

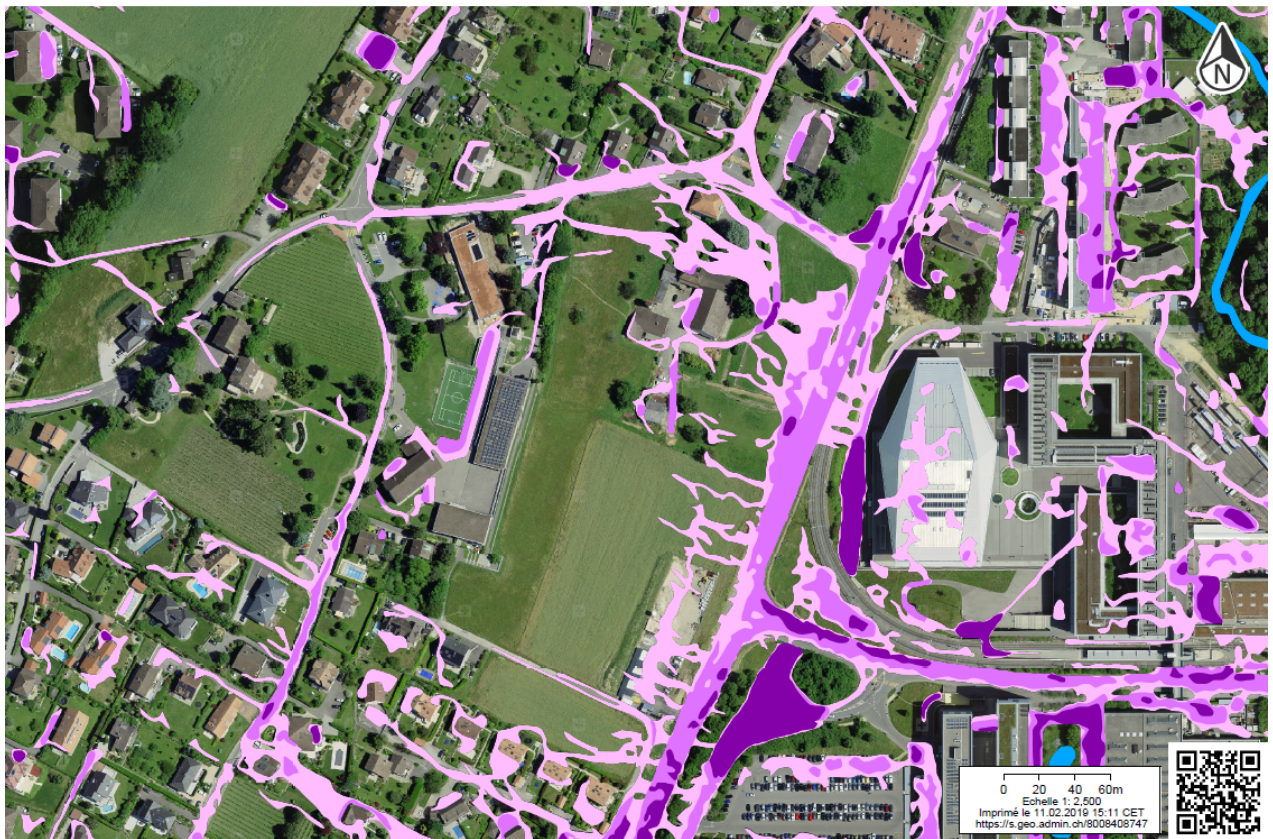


Carte de l'aléa ruissellement

- 0 < h <= 0.1 hauteur d'eau en [m]
- 0.1 < h <= 0.25 hauteur d'eau en [m]
- 0.25 <= h hauteur d'eau en [m]
- Glacier
- Cours d'eau



## Parcelle Bassenges

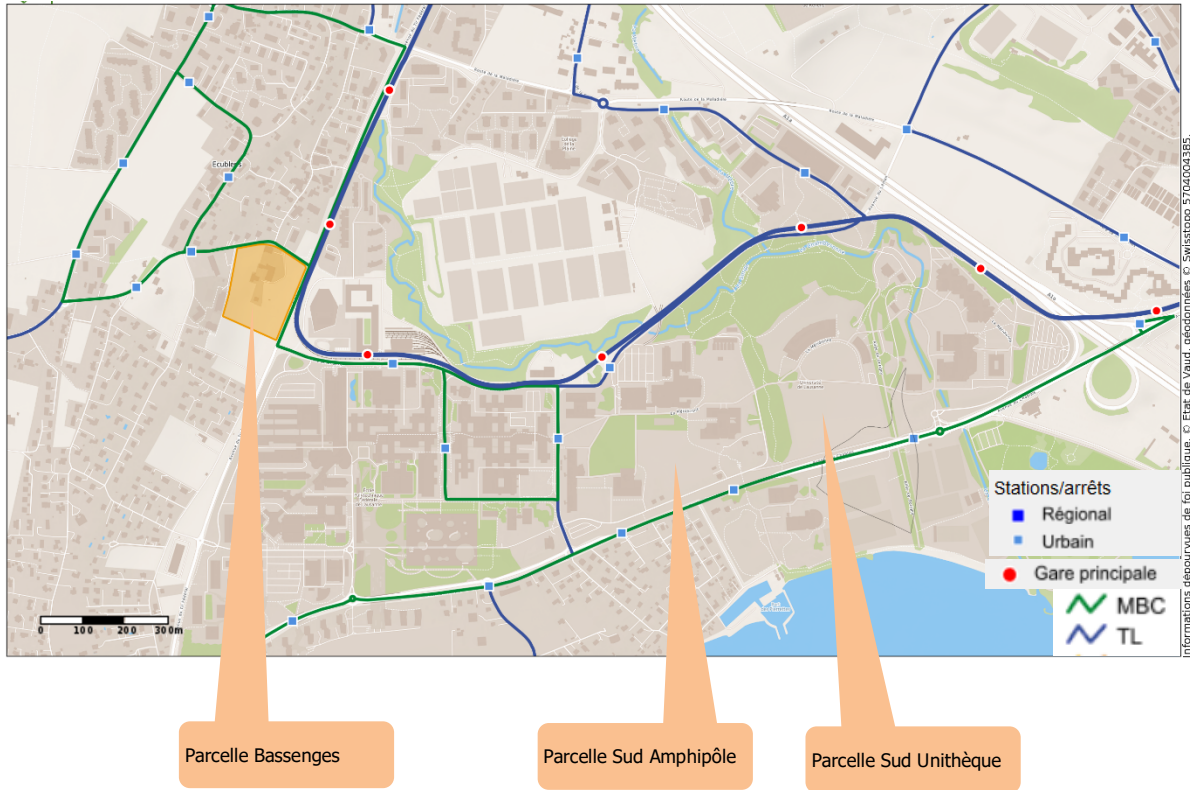


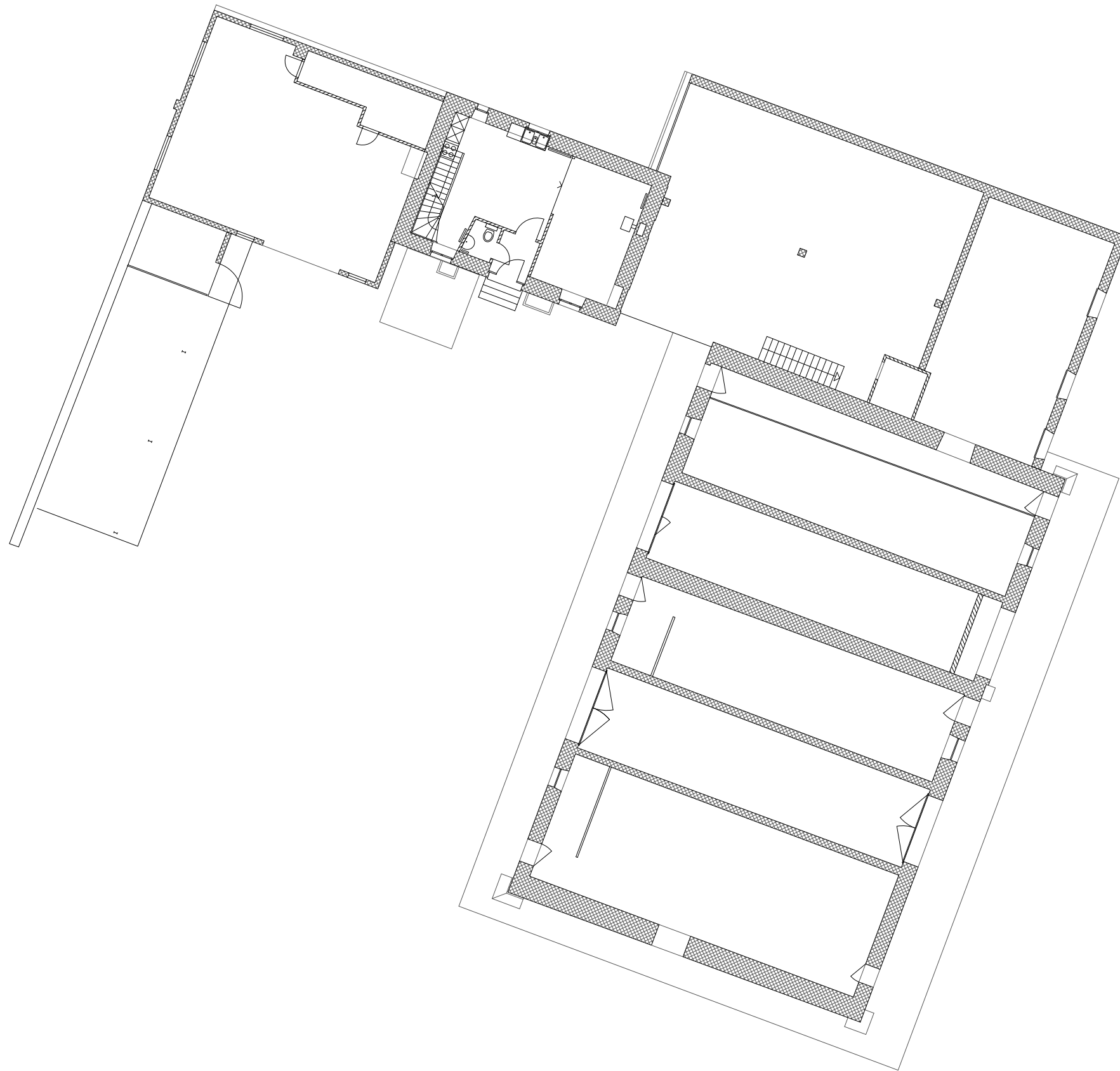
Carte de l'aléa ruissellement


- $0 < h \leq 0.1$  hauteur d'eau en [m]
- $0.1 < h \leq 0.25$  hauteur d'eau en [m]
- $0.25 \leq h$  hauteur d'eau en [m]
- Glacier
- Cours d'eau

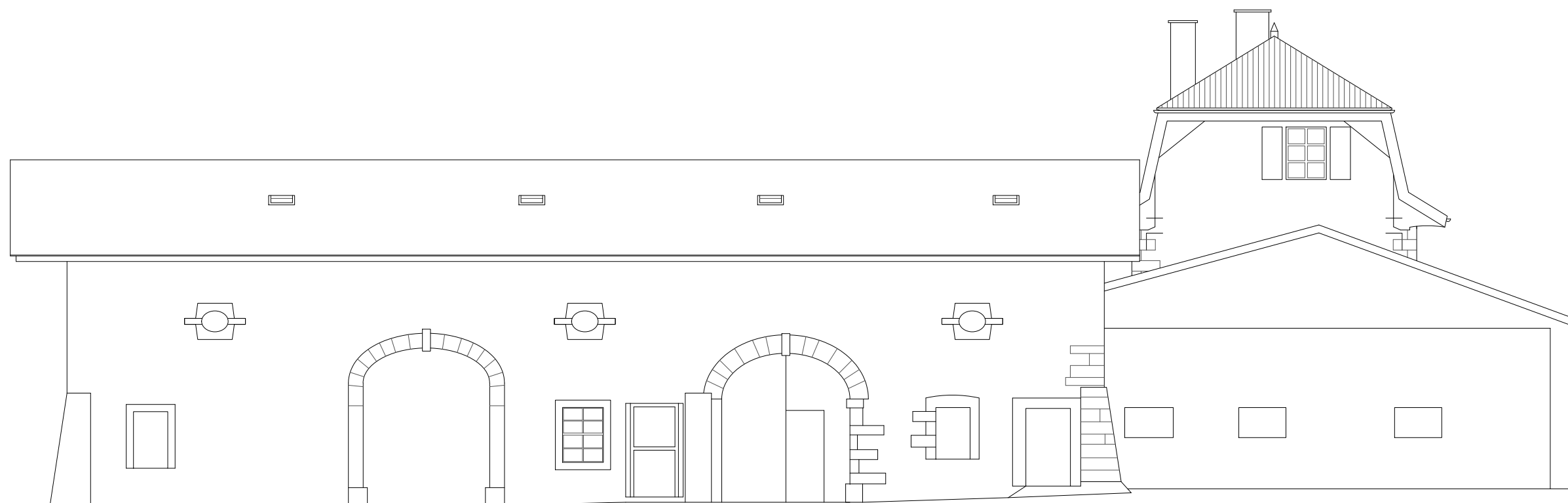
## ANNEXE : TRANSPORTS PUBLICS

Lignes et arrêts de transport public (Source : guichet cartographique cantonal, © Etat de Vaud, géodonnées © Swisstopo 5704004385)

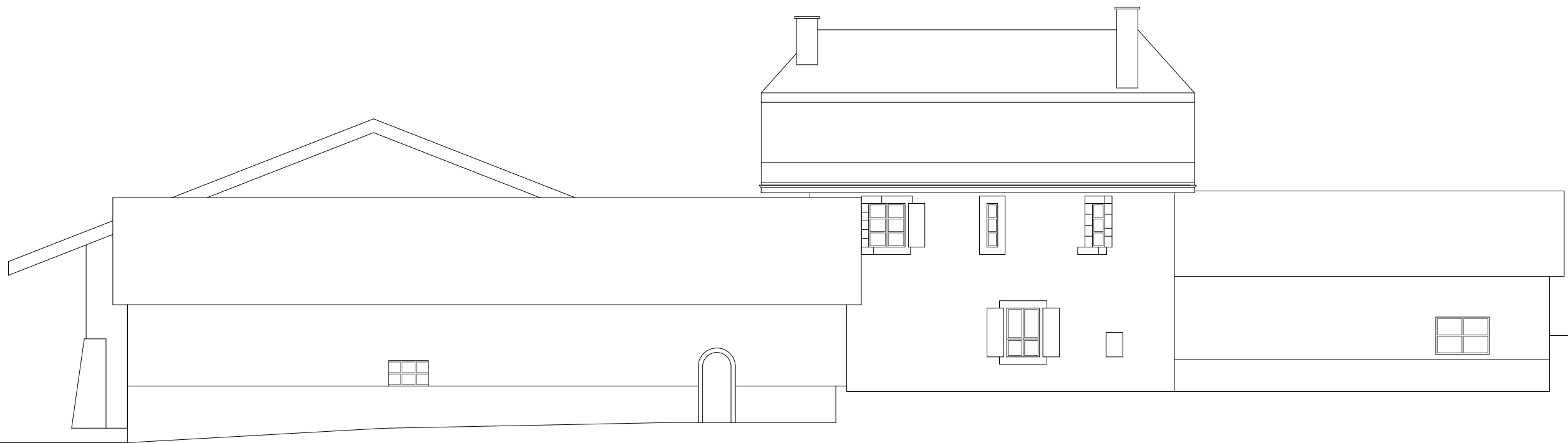




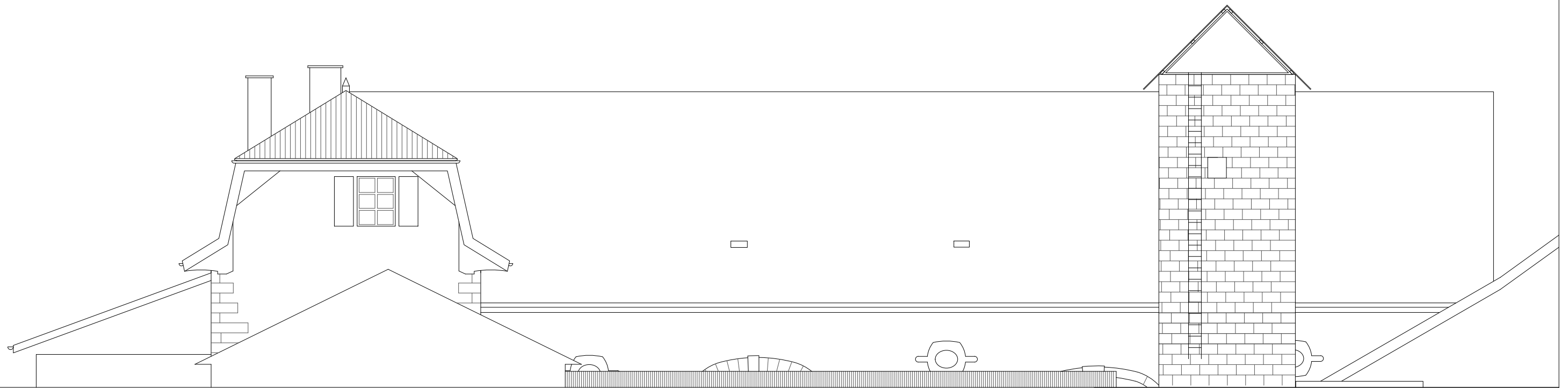
 ÉCOLE POLYTECHNIQUE FÉDÉRALE DE LAUSANNE	FICHER: BAF_00AP.dwg		
	DESS:	MODIF:	DATE:
	DII		11.06.06
	BAT.: BAF		FORMAT:
ETAGE: 00		_A3	ECHELLE:
			1/200




FICHER: BAF_est_AE.dwg		
DESS: DII	MODIF:	DATE: 11.06.2006
BAT.: BAF		FORMAT: A3
ETAGE:		ECHELLE: 1/100




FICHER: BAF_nord_AE.dwg		
DESS: DII	MODIF:	DATE: 11.06.2006
BAT.: BAF		FORMAT: A3
ETAGE:		ECHELLE: 1/100

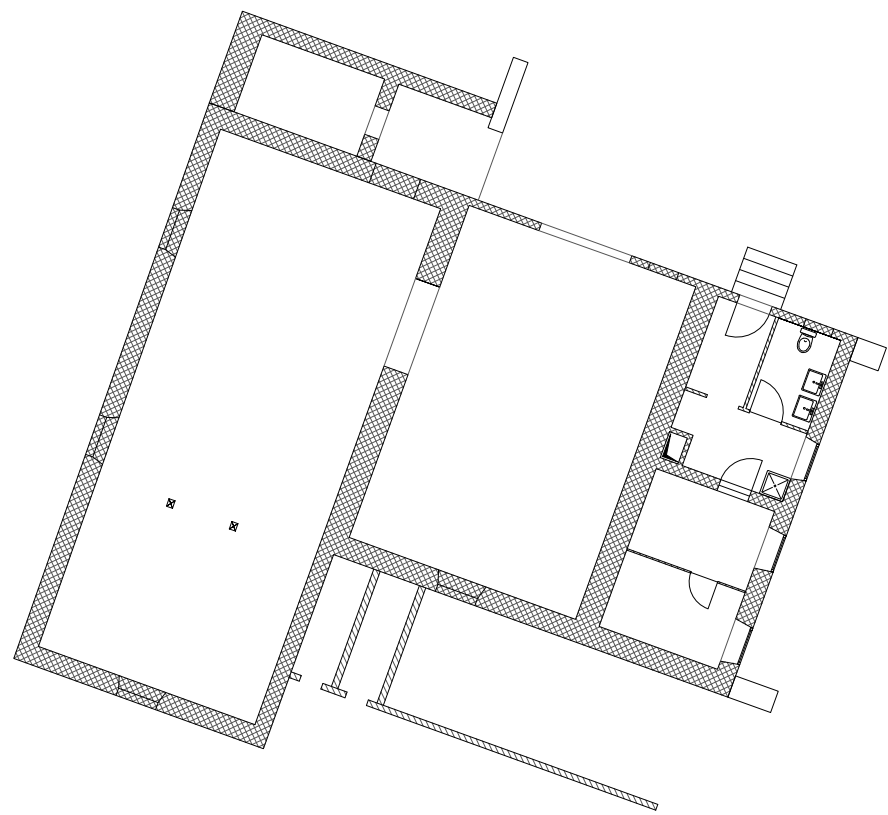



 ÉCOLE POLYTECHNIQUE FÉDÉRALE DE LAUSANNE	FICHER: BAF_ouest_AE.dwg		
	DESS: DII	MODIF:	DATE: 11.06.2006
	BAT.: BAF		FORMAT: A3
	ETAGE:		ECHELLE: 1/100



 ÉCOLE POLYTECHNIQUE FÉDÉRALE DE LAUSANNE	FICHER: BAF_sud_AE.dwg		
	DESS:	MODIF:	DATE:
	DII		11.06.2006
	BAT.: BAF		FORMAT:
ETAGE:		A3	ECHELLE:
			1/100





 ÉCOLE POLYTECHNIQUE FÉDÉRALE DE LAUSANNE	FICHER: BAH_00AP.dwg		
	DESS: DII	MODIF:	DATE: 11.06.06
	BAT.: BAH		FORMAT: _A3
	ETAGE: 00_01		ECHELLE: 1/200



